

Gaine d'habitation et d'ERP en cloison ou contre-cloison

1. Principes de mise en œuvre

Les gaines sont réalisées obligatoirement sur toute la hauteur d'étage de plancher à plancher conformément aux principes de mise en œuvre décrits dans le DTU 25.41 et le PV d'essai.

Gaines 4 faces

Les rails hauts et bas sont fixés au sol et sous le plancher haut. Les montants sont emboîtés sans fixation à entraxe de 600 mm avec un jeu de 3 mm en tête et en pied. Aux 4 angles, les montants sont doublés (dos/aile) pour assurer le maintien de la laine.

Les parements de la gaine sont réalisés avec l'épaisseur de plaques Knauf requise en fonction de la durée du coupe-feu demandé.

Gaines 3 faces

Pour les gaines 3 faces, les parois latérales sont montées en premier, en prévoyant un débord des plaques du parement extérieur d'une largeur équivalente à la troisième face de la gaine. Ce débord recouvrira les extrémités de la troisième face. Ensuite, dans l'ordre vient la fixation des rails haut et bas de la troisième face, les montants, la pose de la laine et enfin le vissage du parement extérieur.

Parois d'adossement pour les gaines 2 ou 3 faces

Les gaines 2 et 3 faces peuvent être adossées contre des parois rigides de fortes ou faibles densités justifiant au minimum une performance EI 60.

Ces parois peuvent aussi être des cloisons légères KM en plaque Knauf disposant d'un PV EI 60 en cours de validité moyennant quelques dispositions particulières à savoir :

- des montants intermédiaires complémentaires, du même type que ceux employés pour le montage de la cloison, doivent être prévus au droit de chaque jonction avec les parois de la gaine.

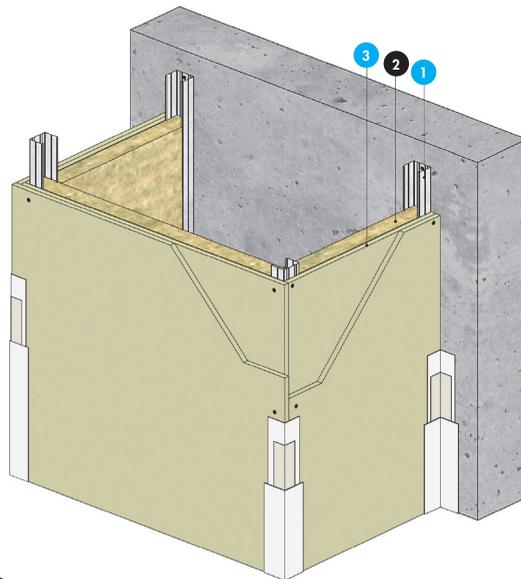


Fig. 1 : Gaine technique en contre-cloison

Nomenclature de la figure 1

1. Montant M48
2. Laine minérale
3. 2 KS 13

ET SUR KNAUF.FR

- Documents Techniques
- Détails des articles

ADVUFU

